

# Une aide continue à la location est à votre disposition si vous en avez besoin

---

Release Date: avr 19, 2022

Si vous êtes un survivant de l'ouragan Ida, vous pourriez être admissible à une aide continue à la location pour un logement temporaire par le biais du programme de la FEMA pour les personnes et les ménages. La FEMA prend en charge un loyer temporaire, y compris un dépôt de garantie, à un endroit autre que votre maison endommagée, pour vous aider à vous remettre sur pied.

Votre location peut être une maison, un appartement ou un hôtel. L'assistance s'applique aux services publics essentiels tels que l'électricité et l'eau, mais pas au câble ou à l'Internet. Le montant du loyer approuvé sera basé sur les tarifs équitables pratiqués sur le marché de votre région, déterminés par le département américain du Logement et de l'Aménagement urbain.

Une aide à la location continue peut être disponible en fonction de la persistance des besoins si un logement convenable n'est pas disponible ou si vous n'avez pas de plan de logement permanent. Si vous avez l'intention de demander une aide à la location continue, il vous faudra disposer de reçus justificatifs de l'utilisation de l'aide de la FEMA pour payer votre loyer. Conservez vos reçus pendant trois ans.

Vous pouvez être éligible à une aide continue si vous :

- Faites la preuve de votre besoin financier lié à la catastrophe ; et
- Montrez que vous travaillez à un plan de logement à long terme ou permanent, ou faites la preuve de progrès sur cette voie. Une estimation des réparations par un entrepreneur peut par exemple servir de justificatifs des progrès réalisés.

Un plan de logement permanent est un plan qui vous permettrait de disposer d'un logement permanent sûr, salubre et fonctionnel dans un délai raisonnable, en particulier suffisant pour obtenir des fonds, trouver un logement permanent et emménager dans le logement. Vous devez continuer à travailler en vue d'obtenir un logement permanent pour rester éligible à une aide au logement continue.



**FEMA**

Page 1 of 2

## **Si votre besoin persiste, vous pouvez demander une aide à la location supplémentaire.**

- Si vous êtes locataire, contactez la FEMA et demandez une déclaration de besoin continu d'aide à la location (Declaration of Continuing Need for Rental Assistance).
- Si vous êtes propriétaire, le document est normalement expédié 15 jours après réception de l'aide à la location.
- Renvoyez le formulaire à la FEMA en expédiant le formulaire complété à l'adresse suivante : FEMA, P.O. Box 10055, Hyattsville MD 20782-8055, en l'envoyant par télécopie au (800) 827-8112, ou en le téléchargeant dans votre compte du centre d'aide au rétablissement après sinistre, en ligne à [DisasterAssistance.gov](https://www.DisasterAssistance.gov).

Des prolongations de l'aide au loyer peuvent être accordées pour des périodes de trois mois jusqu'à un maximum de 18 mois à compter du 29 août 2021, date de la déclaration de catastrophe de l'ouragan Ida.

Pour pouvoir bénéficier du maintien de l'aide au loyer, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous avez utilisé votre aide à la location pour payer votre loyer.
- Vous ne pouvez pas rentrer chez vous parce qu'il n'est pas possible d'accéder à votre logement ou parce qu'il n'est plus habitable du fait de la catastrophe.
- Vous n'avez pas les moyens de payer un logement sans assistance.
- Vous ne recevez d'aide temporaire au logement d'aucune autre source.
- Vous précisez la situation de votre plan de logement permanent.

Les documents justificatifs suivants sont nécessaires pour compléter la demande :

- Revenus de votre ménage avant la catastrophe et actuellement.
- Copies du bail, des factures de services publics et des informations sur l'assurance locataire pré-catastrophe.
- Copie du bail ou contrat de location signé par vous et le propriétaire.
- Reçus du loyer, chèques encaissés ou mandats montrant que l'aide à la location a été utilisée pour couvrir des frais de logement.

Il est important d'informer la FEMA de tout changement de vos coordonnées et de votre situation en termes de logement.

